

APPEL À CANDIDATURE 2023 FESTIVAL D'ART DE L'ESTRAN

15^{ème} édition : 16 septembre - 1^{er} octobre 2023

Côte de Granit Rose (Pleumeur-Bodou / Trébeurden / Trégastel)

Œuvre d'Anne-Flore Cabanis, *Trésor*, 2021. Crédit photo : Y. Brière-La Lanterne

Candidatures à retourner pour le **dimanche 11 décembre (minuit)**

Festival d'art de l'Estran

Lannion-Trégor Communauté
Direction de la culture et du sport
1 rue Gaspard Monge - 22300 Lannion
<http://www.festivaldelestran.com/>

CONTEXTE

Le **Festival d'art de l'Estran** est porté la communauté d'agglomération **Lannion-Trégor Communauté**. Il est co-organisé avec les communes de **Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou**, où il se déroule tous les deux ans. La prochaine édition se tiendra **du 16 septembre au 1^{er} octobre 2023**.

Dans chaque commune, deux à trois œuvres d'art contemporain sont exposées en plein air, en zone littorale, faisant dialoguer arts plastiques et paysages, dans un environnement naturel d'exception.

Si à ces débuts, le Festival d'art de l'Estran proposait aux artistes d'investir littéralement l'estran (« *partie du littoral périodiquement recouverte et découverte par la marée*») avec des œuvres éphémères, entre deux marées d'équinoxe, depuis 2021 le Festival s'évade doucement de sa matrice initiale pour explorer de nouveaux paysages en frange littorale et révéler toute la richesse naturelle et patrimoniale de ces trois communes de la Côte de Granit Rose.

Le parcours se déploie davantage dans l'espace, mais aussi dans le temps, puisque **l'événement s'étend désormais sur une période de 2 semaines, soit 3 week-ends** (contre un seul auparavant), offrant l'opportunité aux artistes de proposer un nouveau type d'œuvres et le temps aux publics de venir et revenir les apprécier à pied, à cheval, en voiture, à vélo, et pourquoi pas sur l'eau !

C'est dans ce cadre renouvelé que Lannion Trégor Communauté lance son appel à projet pour **la 15^{ème} édition du Festival d'art de l'Estran**.

LE FESTIVAL

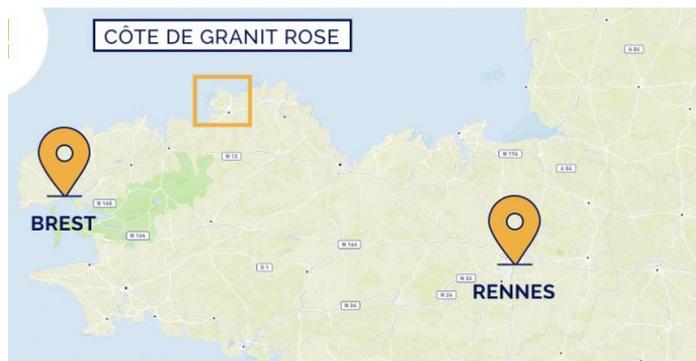


Œuvre de Cathy Connan et Olivier Dumont, *Grand Ban à la mer*, 2018. Crédit photo : Ronan Le Manach

Tous les deux ans au mois de septembre, le Festival d'art de l'Estran invite l'art contemporain à investir les paysages exceptionnels de la Côte de Granit Rose, dans les Côtes d'Armor. Des œuvres plastiques éphémères sont conçues spécialement pour les lieux, entrant en résonance avec l'environnement dans lequel elles prennent place. Des **artistes plasticiens, paysagers, architectes** sont invités à produire des œuvres à l'échelle de paysages uniques aussi grandioses, esthétiques, mouvants, convoités que populaires.

Une invitation à porter un regard différent et renouvelé sur les paysages de communes littorales, à la fois balnéaires et rurales, ainsi que sur des thématiques sociales, philosophiques ou scientifiques contemporaines propres à un territoire. Cette combinaison si singulière d'éléments fait du Festival d'art de l'Estran un rendez-vous unique en son genre, désormais ancré dans le territoire et fréquenté par plus de **6000 visiteurs par édition**.

Localisation



En voiture

- 1h45 de Rennes
- 5h de Paris
- 3h de Nantes
- 1h15 de Brest
- 45 minutes de Saint-Brieuc

Gares

- Lannion
- Plouaret Trégor

Aéroports

- Brest
- Rennes

Projet artistique et culturel

Le projet artistique du Festival s'appuie sur la **notion de « paysages »**. L'un des enjeux principaux est d'entraîner le visiteur à réinterpréter un paysage et son environnement (naturel, social, culturel, historique...) par le biais d'un travail plastique qui interroge notre quotidien, bouscule nos pratiques et nos systèmes de pensée, nous transporte, amuse, pour créer ou recréer du lien entre le territoire, l'artiste et le visiteur, ainsi qu'avec les visiteurs entre eux.

Les publics

Le public du Festival est constitué d'habitants du territoire : des scolaires, des familles, des retraités, des amateurs d'art contemporain, des promeneurs curieux, issus des communes de la Côte de Granit Rose, de Lannion et du reste du territoire de Lannion Trégor Communauté. L'événement attire également des visiteurs des départements voisins : citadins de Rennes, Brest, Saint-Brieuc, ainsi que des touristes de fin de saison estivale, français et étrangers, venus pour l'occasion ou profitant de la manifestation pendant leur séjour. Le Festival d'art de l'Estran entend tisser des liens

durables entre les publics et l'art contemporain, notamment à travers des actions de médiation culturelle et un rapport privilégié entre les artistes et le public.

CONDITIONS GENERALES

ŒUVRES

Type d'œuvres

Les œuvres sont des installations éphémères *in situ*. Elles sont créées pour un site naturel choisi inspirées du territoire où il s'inscrit. Elles véhiculent un lien étroit entre l'art et la nature, dans des paysages littoraux et rétro-littoraux. Elles seront exposées pendant 16 jours minimum, du 16 septembre au 1^{er} octobre 2023 inclus.

Critères de sélection des projets :

- **la pertinence de leur propos** au regard du projet artistique du Festival.
- **l'ancrage paysager** : la création du projet doit intégrer l'environnement. Idéalement l'œuvre ne pourrait être dissociée de son écrin naturel. Le dialogue avec le paysage est fortement recherché.
- **l'ancrage dans le réel** : il est attendu des projets qu'ils soient en résonance avec les différentes réalités du territoire (histoire locale, environnement, caractéristiques démographiques, sociales, développement économique...), tout en cultivant une ouverture vers un nouveau champ des possibles et de nouveaux récits réels ou fictifs, fantaisistes, symboliques, poétiques...
- **l'impact visuel** : la création doit être en adéquation avec les larges espaces qui l'accueillent, on recherche des projets **visuellement pertinents au regard de l'échelle du paysage**, et de nature à capter l'attention des visiteurs et marquer visiblement le territoire. Les œuvres sonores et vidéo ne sont pas exclues.
- **L'originalité** et la spécificité du projet : la nouveauté est recherchée au vu des œuvres présentées lors des précédentes éditions du Festival.
- **La faisabilité technique** : l'œuvre doit être résistante au regard de l'échelle du site, des conditions locales météo (possibilité de vents forts, pluie) et du phénomène des marées. Les artistes doivent prendre en compte ces conditions et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les projets réalisés résistent aux intempéries. Les artistes sélectionnés devront préciser les modalités (techniques, logistiques, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre.
 - **le délai de réalisation et d'installation des œuvres** : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La période de montage des œuvres sera prévue entre le 8 et le 15 septembre 2023. Pendant cette période, la présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel proposé et validé par l'organisateur.
- **le respect de l'environnement** : de la conception même de l'œuvre (matériaux, ancrage) à son installation sur le lieu d'implantation, l'œuvre sera respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur le site naturel. Le choix des matériaux est libre tant qu'il respecte l'environnement du site. Certains sites du littoral sont situés en zone classée Natura 2000 et devront passer par le filtre du service Environnement du département des Côtes d'Armor avant validation définitive.
- **la sécurité des œuvres** : les œuvres ne doivent pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...).
- **Propriété de l'œuvre** : l'œuvre reste la propriété de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Assurance :

L'artiste est tenu d'être assuré afin de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber pendant toute la durée de la création. Il s'engage à fournir, sur simple demande de l'organisateur, l'attestation de cette assurance.

Info marées !

En Bretagne, tous les jours la mer se retire, puis 6 heures plus tard elle revient. C'est le phénomène des marées... Suivant les coefficients, elles sont plus ou moins importantes. Ils varient entre 20 (minimum théorique) et 120 (maximum théorique). Ceux supérieurs à 70 qualifient les vives eaux, ceux inférieurs à 70 les mortes eaux. Les coefficients de marée sont en rapport avec les phases de la lune. Une des conséquences de la marée, avec ses grandes variations de niveau d'eau, est l'établissement de courants particulièrement forts en vive eau : la haute mer submerge les œuvres en haut d'estran.

-> Les œuvres situées sur des plages devront donc prendre en compte ce phénomène.

Si une œuvre est altérée dans son aspect par la marée, l'artiste s'engage à reproduire l'œuvre telle que validée par le jury pour une même visibilité par le public durant toute la durée du festival.

Horaires de marées : <http://maree.info/>

Marées pendant le Festival :

Date	Heure	Hauteur	Coef.
Sam. 16	02h04	1,65m	
	07h58	8,86m	86
	14h16	1,75m	
Dim. 17	20h06	9,10m	87
	02h32	1,59m	
	08h25	8,89m	87
Lun. 18	14h44	1,71m	
	20h34	9,06m	87
	03h00	1,65m	
Mar. 19	08h51	8,82m	85
	15h12	1,80m	
	21h01	8,91m	83
Mer. 20	03h28	1,84m	
	09h17	8,64m	80
	15h40	2,02m	
Jeu. 21	21h28	8,64m	77
	03h56	2,17m	
	09h43	8,37m	72
Ven. 22	16h10	2,37m	
	21h56	8,28m	67
	04h26	2,61m	
Sam. 23	10h13	8,02m	62
	16h43	2,83m	
	22h31	7,82m	56
Dim. 24	05h02	3,14m	
	10h53	7,59m	49
	17h26	3,37m	
Lun. 25	23h23	7,30m	43
	00h52	6,86m	35
	07h21	4,12m	
Mar. 26	13h47	6,97m	35
	20h28	3,98m	
	02h56	6,94m	39
Jeu. 27	09h20	3,90m	
	15h35	7,40m	47
	22h10	3,36m	
Ven. 28	04h22	7,58m	55
	10h42	3,15m	
	16h47	8,18m	65
Sam. 29	23h17	2,46m	
	05h23	8,34m	75
	11h42	2,30m	
Dim. 30	17h41	8,94m	84
	00h10	1,63m	
	06h13	8,99m	92
Lun. 31	12h32	1,55m	
	18h29	9,54m	100
	00h57	1,00m	
Mar. 01	06h58	9,45m	105
	13h18	1,03m	
	19h14	9,90m	110
Jeu. 02	01h41	0,65m	
	07h40	9,68m	112
	14h00	0,77m	
Ven. 03	19h56	10,01m	112
	02h22	0,60m	
	08h19	9,69m	111
Sam. 04	14h40	0,80m	
	20h35	9,86m	108
	03h01	0,84m	
Dim. 05	08h54	9,48m	104
	15h17	1,11m	
	21h11	9,48m	98
Lun. 06	03h36	1,34m	
	09h26	9,09m	91
	15h51	1,65m	
Mar. 07	21h44	8,91m	83
	04h09	2,03m	
	09h59	8,58m	75
Jeu. 08	16h25	2,35m	
	22h18	8,23m	66
	04h43	2,80m	
Ven. 09	10h32	7,98m	57
	17h01	3,10m	
	22h57	7,51m	48
Sam. 10	05h20	3,57m	
	11h15	7,35m	40
	17h47	3,84m	
Dim. 11	23h54	6,83m	33

PM : Pleine Mer

BM : Basse Mer

Date	Heure	Hauteur	Coef.
Sam. 23	05h53	3,70m	
	12h01	7,14m	38
	18h33	3,88m	
Dim. 24	00h52	6,86m	35
	07h21	4,12m	
	13h47	6,97m	35
Lun. 25	20h28	3,98m	
	02h56	6,94m	39
	09h20	3,90m	
Mar. 26	15h35	7,40m	47
	22h10	3,36m	
	04h22	7,58m	55
Jeu. 27	10h42	3,15m	
	16h47	8,18m	65
	23h17	2,46m	
Ven. 28	05h23	8,34m	75
	11h42	2,30m	
	17h41	8,94m	84
Sam. 29	00h10	1,63m	
	06h13	8,99m	92
	12h32	1,55m	
Dim. 30	18h29	9,54m	100
	00h57	1,00m	
	06h58	9,45m	105
Lun. 31	13h18	1,03m	
	19h14	9,90m	110
	01h41	0,65m	
Mar. 01	07h40	9,68m	112
	14h00	0,77m	
	19h56	10,01m	112
Jeu. 02	02h22	0,60m	
	08h19	9,69m	111
	14h40	0,80m	
Ven. 03	20h35	9,86m	108
	03h01	0,84m	
	08h54	9,48m	104
Sam. 04	15h17	1,11m	
	21h11	9,48m	98
	03h36	1,34m	
Dim. 05	09h26	9,09m	91
	15h51	1,65m	
	21h44	8,91m	83
Lun. 06	04h09	2,03m	
	09h59	8,58m	75
	16h25	2,35m	
Mar. 07	22h18	8,23m	66
	04h43	2,80m	
	10h32	7,98m	57
Jeu. 08	17h01	3,10m	
	22h57	7,51m	48
	05h20	3,57m	
Ven. 09	11h15	7,35m	40
	17h47	3,84m	
	23h54	6,83m	33

PM : Pleine Mer

BM : Basse Mer

Date	Heure	Hauteur	Coef.
Sam. 30	01h41	0,65m	
	07h40	9,68m	112
	14h00	0,77m	
Dim. 01	19h56	10,01m	112
	02h22	0,60m	
	08h19	9,69m	111
Lun. 02	14h40	0,80m	
	20h35	9,86m	108
	03h01	0,84m	
Mar. 03	08h54	9,48m	104
	15h17	1,11m	
	21h11	9,48m	98
Jeu. 04	03h36	1,34m	
	09h26	9,09m	91
	15h51	1,65m	
Ven. 05	21h44	8,91m	83
	04h09	2,03m	
	09h59	8,58m	75
Sam. 06	16h25	2,35m	
	22h18	8,23m	66
	04h43	2,80m	
Dim. 07	10h32	7,98m	57
	17h01	3,10m	
	22h57	7,51m	48
Lun. 08	05h20	3,57m	
	11h15	7,35m	40
	17h47	3,84m	
Mar. 09	23h54	6,83m	33

PM : Pleine Mer

BM : Basse Mer

Lieux d'implantation

Pleumeur-Bodou	Trébeurden	Trégastel
<ul style="list-style-type: none">- Plage de Pors Gelen- Plage de Toul Gwen - l'Île d'Aval- Plage de Porz Gwen- Allée couverte de l'Île Grande- Cimetière de l'Île Grande- Carrière de l'Île Grande	<ul style="list-style-type: none">- Plage de Tresmeur- Pointe du Castel- Marais du Quellen- Etang de Penvern- Pointe de Bihit- Presqu'île Le Toëno	<ul style="list-style-type: none">- Le Dé, plage du Coz Pors- Plage de Tourony - Costaérès- Baie de Sainte Anne- Chapelle Sainte Anne- Plage de Toul Bihan

-> Un dossier est à télécharger sur le site internet du Festival, comprenant les fiches de présentation des 3 communes et les fiches des lieux d'implantation proposés pour les œuvres.

Les lieux d'implantation potentiels des œuvres ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- leur potentiel esthétique et artistique
- leur lien avec le paysage et le littoral
- leur charge historique et patrimoniale
- leur situation : lieux d'accueil du public à proximité (parking, aire de repos...)

Précisions techniques :

- Ouverture : les sites naturels d'exposition des œuvres sont ouverts à la visite tous les jours et 24h/24h. Ils sont en accès libre et ne sont pas surveillés.
- Electricité : Les sites étant pour la plupart en pleine nature, il n'y a aucune possibilité de raccordement électrique (sauf certaines chapelles).

Choix des lieux

Un artiste peut choisir jusqu'à 3 trois lieux d'implantation pour un projet. Cependant, seul un site par artiste sera retenu. L'organisateur se réserve également le droit de choisir un autre site, en fonction des contraintes techniques de réalisation de l'œuvre ou tout autre motif qui lui est propre.

ARTISTES

Sélection

Appel à candidature

- L'appel à candidature est ouvert à tous les artistes ou collectifs d'artistes visuels, plasticiens, architectes et paysagers, nationaux ou internationaux, pouvant justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa) et d'un numéro de Siret ou étant représentés par une structure administrative leur permettant d'émettre des factures
- L'événement s'ouvre aussi aux jeunes talents. Une place spécifique pourra être faite aux jeunes talents au regard de la qualité des projets. Sont concernés comme "jeunes talents" les étudiants des écoles d'Art, d'Architecture, de Paysage, en avant dernière ou dernière année de cursus ou ayant obtenu leur diplôme au maximum depuis un an. Le cas échéant, les organisateurs seront libres de juger de l'éligibilité du candidat dans cette catégorie spécifique ou dans la catégorie classique.

- Les artistes peuvent proposer de 1 à 3 projets pour 1 à 3 sites différents
- Les projets seront sélectionnés par un jury regroupant des membres du réseau Art Contemporain Bretagne, des membres du comité de pilotage, des techniciens et des élus
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats au cours du mois de janvier 2023, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions. Le jury se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats si cela s'avère décisif dans le processus de sélection

Artistes invités

Le comité de pilotage du Festival se réserve le droit d'inviter directement un artiste hors appel à projet.

Conditions d'accueil

Dates

Le Festival se tiendra du samedi 16 septembre au dimanche 1^{er} octobre inclus. L'inauguration est prévue le samedi 16 à midi (heure à confirmer), sur la base d'une invitation publique à un pique-nique artistique et la proposition d'un parcours de visite des œuvres en présence des artistes le premier week-end.

Les œuvres doivent être montées avant le vendredi 15 septembre inclus et démontées durant la semaine qui suit la fin de l'évènement, par les artistes eux-mêmes, avec le support de l'équipe technique du Festival.

Calendrier :

Novembre/décembre 2022 : lancement de l'appel à projet-réception des dossiers de candidature

Janvier 2023 : Traitement des dossiers de candidatures

Début février 2023 : sélection des projets par le jury et communication des réponses aux candidats

Mars : prise de contact avec les artistes sélectionnés- point technique – signature du contrat

Avril : visite de repérage sur site

Septembre : -du 8 au 15 septembre : période de production et de montage des œuvres
-du 2 au 8 octobre : période de démontage

Hébergement

Des logements (chambres individuelles et cuisine collective) sont mis à la disposition des artistes à partir du vendredi 8 septembre en soirée et jusqu'au 18 septembre. Ils sont situés à proximité des lieux d'implantation des œuvres. Cependant, il est recommandé aux artistes de disposer de leur propre véhicule pour leurs déplacements durant leur séjour.

Conditions financières

Rémunération

Une bourse forfaitaire d'un montant de 3500 € TTC sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionnés. Cette bourse inclut **1000€ d'honoraires, 2000€ pour les frais de production** ainsi que **500 € pour les droits de présentation publique pendant la durée du Festival et les droits de reproduction des œuvres** sur les supports de communication du Festival d'art de l'Estran et des communes de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou (promotion de l'évènement et du territoire, communication dans les brochures, publications) ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux du Festival et des trois communes, dans le respect du droit moral.

Droits à l'image

En cas de sélection de leur projet par le jury du Festival d'art de l'Estran pour l'édition 2021, les candidats sélectionnés acceptent :

- d'être pris en photo le temps de l'évènement et de participer à une interview filmée lors du montage de leur œuvre afin d'apparaître sur les supports relatifs à la promotion du Festival d'art de l'Estran et du territoire (promotion, communication, dans les publications imprimées, le site Internet, et sur les réseaux sociaux du Festival et des trois communes co-organisatrices de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou), dans le respect du droit moral. Pour chaque photo utilisée, le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, l'année et le nom du photographe seront mentionnés.

Le budget de production sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur sur la base d'un budget prévisionnel. Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses incombées pour la réalisation de l'œuvre et sera entièrement l'affaire de l'artiste.

Ainsi, l'enveloppe de 3500€ devra couvrir les dépenses suivantes :

- la réalisation de l'œuvre : la création et le travail des matériaux. Les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre
- Les frais de déplacements et de restauration sur le territoire lors de la visite des sites, de la réalisation de l'œuvre, de l'inauguration
- la mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de vie de l'œuvre en cas de dégradations naturelles ou humaines et les frais des éventuels visites de maintenance ou réparation de son œuvre pendant l'exposition et du démontage de l'œuvre
- La présence obligatoire de l'artiste à la visite du site en amont prévue en avril (dérogation en cas d'éloignement important)
- la présence obligatoire de l'artiste lors du montage de son œuvre
- la présence obligatoire de l'artiste le jour du vernissage programmé le samedi 16 septembre 2023 à 12h (horaire à confirmer ultérieurement).

Précision technique :

Un support technique (ressources humaines et matérielles des services techniques des municipalités, régisseur du Festival) pourra être apporté ponctuellement à l'artiste pour des tâches relevant de la production de l'œuvre, de la logistique pour la livraison et l'acheminements des matériaux, ainsi que l'acheminement de matériel et de l'œuvre depuis les ateliers techniques jusqu'au site d'implantation du projet. Cela se fera au cas par cas en concertation avec l'organisation du Festival, selon les besoins du projet et la disponibilité et les ressources des ateliers et des équipes techniques des communes.

FICHE DE CANDIDATURE FESTIVAL D'ART DE L'ESTRAN 2021

<http://www.festivaldelestran.com/>

Cette fiche doit être remplie le plus précisément possible afin de nous apporter toutes les informations nécessaires pour la sélection des projets. Elle doit être associée à des croquis, photos/photomontage, illustrations avec une mise en espace du projet, ainsi qu'à un budget prévisionnel de production.

Nom / Prénom :

Demeurant à :

Numéro de téléphone :

Mail :

Numéro SIRET / Numéro professionnel :

Numéro MDA / AGESEA :

Numéro de Sécurité sociale :

Nom/prénom de l'artiste référent (si collectif d'artistes) :

Documents constitutifs du dossier

- Le présent bulletin de candidature** dûment complété et signé (une seule fiche de candidature même en cas de présentation de 2 ou 3 projets différents)
- Dossier d'artiste ou portfolio incluant un CV** (lien vers un site internet, présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...)
- Une note d'intention** du projet (une note par projet proposé) incluant :
 - le nom du projet
 - le lien au territoire
 - l'effet recherché
 - l'interactivité avec le public
- Un photomontage** du projet en situation sur le site choisi
- Le budget prévisionnel du projet** en grande masse comprenant : coût des matériaux, livraison, maintenance, divers, etc, concernant les dépenses les plus conséquentes.
- Une fiche technique du projet (1 par projet proposé) incluant**
 - les détails techniques
 - les matériaux pressentis
 - la liste des outils et du matériel nécessaires au montage de l'œuvre
 - les temps et dates de montage et démontage pressentis

PRÉCISIONS SUR LA CANDIDATURE :

- Le dossier peut être rédigé en français, en anglais ou en espagnol, en version pdf.
- En cas de projet collectif, chaque artiste doit fournir un CV et un dossier artistique, mentionnant ses coordonnées, en plus de celles de l'artiste référent qui sera l'interlocuteur unique en cas de sélection du projet par le jury.
- **Le dossier doit être au format numérique, envoyé par Wetransfer**

Dossier complet à envoyer par Wetransfer à :

festival.estran@lannion-tregor.com

Intitulé du fichier : **Nom du candidat_Candidature Estran 2023**

Date limite : **dimanche 11 décembre (à minuit)**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé. Un accusé de réception automatique sera envoyé par WeTransfer lors du téléchargement du dossier par nos soins et tiendra lieu d'accusé de réception de votre dossier.

La sélection des projets lauréats sera communiquée par e-mail à la fin du mois de janvier 2023.

Pour toutes questions concernant l'appel à projets, contacter :

Elsa Briand, coordinatrice du Festival

Elsa.briand@lannion-tregor.com / 02 96 05 92 52

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :